



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 034-253401822-20250328-20250305-DE

Séance du 28 mars 2025

Date de la convocation : 14 mars 2025

Date d'affichage convocation : 14 mars 2025

| Nombre de membres | | Vote | |
|--|----|--------------|----|
| Membres afférents au Comité syndical : | 25 | Pour : | 16 |
| Membres en exercice : | 25 | Contre : | 0 |
| Membres présents : | 16 | Abstention : | 0 |
| Membres ayant donné procuration : | 3 | | |

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ et le vendredi 28 mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 18 heures 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2025-03-05

Objet de la délibération :

**Arrêté du compte de gestion
2024**

Présents :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, BERTHET Jean-Pierre

CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, MATHERON Françoise, ANTOINE Pierre, KUSOSKY Romain

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LIBES Pierre, LEVAUX Marie

CC Rhony, Vistre, Vidourle : LAURENT Jean-François, ROUSSEAU Antoine, GRAS Phillipe

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex,

CC Terre de Camargue : PENIN Olivier

Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric

Avaient donné procuration : BERNARD Claude à MATHERON Françoise / CAPUS Georges à KUSOSKY Romain / MARTINEZ Pierre à DUMAS Alex

Secrétaire de séance : SENET Laurent

Vu le Compte de gestion 2024 fourni en annexe.

Considérant qu'en application de l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités locales, le Comité syndical est appelé chaque année à se prononcer sur le Compte de gestion du Comptable public.

Considérant que la balance de ce document financier présente un résultat global de clôture de 16 018 466.04 € qui s'établit comme suit :

| | Résultat de clôture de l'exercice 2023 | Part affectée à l'investissement | Résultat de l'exercice 2024 | Résultat de clôture (2024) |
|----------------|--|----------------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Investissement | 318 142.26 € | - | - 335 301.70 € | -17 159.44 € |
| Fonctionnement | 11 925 235.91 € | 670 475.76 € | 4 610 389.57 € | 16 035 625.48 € |
| Total Général | 12 243 378.17 € | 670 475.76 € | 4 275 087,87 € | 16 018 466.04 € |

Où il est exposé, le comité syndical décide :

- D'arrêter le compte de gestion 2024 du receveur syndical.

Fait à Lunel-Viel le 28 mars 2025,

Le Secrétaire de séance,
Laurent SENET

Le Président,
Fabrice FENOY

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.